

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 14 novembre 2024 en ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a reçu Mme BRARD de l'Office Public de la Langue Bretonne afin de présenter la charte Ya d'ar Brezooneg .2 240 villes sont déjà signataires en Bretagne.

URBANISME

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur les propriétés suivantes ;

Une partie de la propriété bâtie pour 230 M2 sur la propriété, cadastrée AC 136 d'une superficie de 2 471 M2 , située Rue de Pont Menou. .

La propriété bâtie, cadastrée AC 90, d'une superficie de 672 M2 , située 8 rue des champs .

La propriété bâtie, cadastrée AK 126 , d'une superficie de 926 M2 , située 33 Rue de Poul an Od,

La propriété bâtie, cadastrée AL 123 , d'une superficie de 643 M2 , située 1 Rue de Keravel Izella..

La propriété bâtie, cadastrée AL 41 , d'une superficie de 1 214 M2 , située 38 Rue de la libération..

La propriété bâtie, cadastrée AD 44 , d'une superficie de 264 M2 , située 6 Rue du terrain des sports.

Le Conseil Municipal valide le déclassement d'une portion de voirie de 217 M2 et sa désaffectation à l'usage du public, aux abords de la parcelle cadastrée AI 161, au 21 rue des Aigrettes.

Une rencontre sera faite avec le notaire pour évoquer les obligations des parties concernées , pour permettre une répartition équitable des travaux entre les co-propriétaires en cas d'achat par la commune de l'ancien local de la coiffeuse Mme CLECH.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Les rapports annuels des délégataires pour l'année 2023 (-Syndicat des eaux de Lanmeur , Le prix et la qualité du service public Assainissement collectif et la SPANC ont été présentés aux élus .Ces dossiers sont à la disposition du public au secrétariat de la Mairie.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander les subventions au titre de la DETR et le DSIL 2025.Les travaux pour l'église (Phase 2 tranche 2) concernant la flèche de l'église et les nouveaux travaux intérieurs en priorité 1; l'aménagement de la rue de Poul an Od et en priorité 2 et l'aménagement de voirie pour améliorer la sécurité l'école publique en priorité 3. Le bilan énergie et eau pour l'année 2023 a été présenté aux élus par Mr Le Breton d' HEOL Des surcoûts sont constatés à la salle de sports La température de certaines pièces sera réduite. Des économies ont été constatées sur l'éclairage public.

Un programme de remplacement des luminaires avec le SDEF (210 luminaires sur Lanmeur passeront au LED .Le montant des travaux s'élèvent à 16 842 € HT .La participation du SDEF sera de 25 % .Le gain énergétique est estimé à 24 25 KWH / an soit une économie annuelle de 5 530.14 € HT.

Le Conseil Municipal valide l'aménagement de la rue de Poul an Od au volet 1 pour l'année 2025 avec le Conseil Départemental.

La fermeture de l'église est prolongée du 05 décembre 2024 au 28 février 2025 suite à de nouveaux désordres de la charpente . Le Conseil Municipal autoriser la Maire à lancer le

Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux (Phase 2-tranche 2) :sur la flèche et à l'intérieur de l'église.

Un avenant 1 pour le lot 2 « charpente » est validé avec l'entreprise DLB , suite à des désordres constatés lors de la mise en service .du chemin de ronde dans les combles. Il convient de conforter les noues. Le coût supplémentaire de 27 535.25 € HT fait passer le marché de 99 831.46 € à 127 366.71 € HT

La chapelle de Kernitron est ouverte au public dans la Nef. Des études complémentaires ont été réalisées par l'Entreprise LEBER .La Commune est dans l'attente des rapports de l'ABF et de la DRAC

Le Conseil Municipal valide l'aménagement de la rue de Poul an Od au volet 1 pour l'année 2025 avec le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux d'aménagement de la rue de Poul an Od..

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux de sécurité sur une partie de la rue du 19 mars 1962 (devant l'école publique)

Un atelier participatif pour la cadre de vie s'est déroulé le vendredi le 06 décembre 2024 à 18 h 00 en Mairie.

FINANCES

La commission Finances s'est tenue le jeudi 05 décembre 2024. Il n'y pas pas de modifications budgétaires à effectuer .

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 5 € par inscription à 'Association Pétanque et Loisirs, soit un montant total de 325 € pour l'organisation du Téléthon 2024.

Le Conseil Municipal approuve les modalités du dispositif d'attribution du fonds de concours « Modes Actifs » mis en place par Morlaix Communauté.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à liquider et à mandater des dépenses d'investissement en 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget primitif 2025..

Le Conseil Municipal approuve la convention 2025 avec les Genêts d'or pour une équipe de 4 ouvriers pour 18 157 € HT pour l'entretien des espaces vert.

Le Conseil Municipal approuve la convention de fournitures de repas l'école publique Un avenant tarifaire N°23 à la convention de prestations de service signé avec l'Hôpital Local de LANMEUR fixe le repas livré à 4.59 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal approuve la convention pour les logiciels Métiers avec berger Levrault pour une durée de 3 ans , de 2025 à 2027.

Le Conseil Municipal approuve la convention avec Apogéa pour la maintenance informatique pour une durée de 3 ans , de 2025 à 2027.

Le Conseil Municipal valide la création de 4 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025 et fixe la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs avec L'APA pour la dératisation et le désourisation pour l'année 2025 pour un montant total de 3 098.08 € HT.

DIVERS

Une rencontre conviviale s'est déroulée le vendredi 22 novembre 2024 à 18 h 00 à la salle des mariages de la Mairie, pour les nouveaux habitants et les nouveaux nés.

Le recensement des habitants de la commune de Lanmeur se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025..

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMÉZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-075 – Approbation du soutien de Morlaix Communauté à l'investissement des Communes : Fonds de concours " Modes actifs " de Morlaix Communauté 2024/2026

Dans le cadre du projet de territoire et du Schéma Cyclable d'Agglomération, Morlaix Communauté a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours dénommé Fonds de concours « Modes actifs » sur la période 2024-2026.

Ainsi, le Conseil Communautaire de Morlaix Communauté a décidé par délibération du 21 octobre 2024 (ci-joint en annexe), d'accompagner les projets d'investissement communaux.

Une enveloppe financière de 2 M€ a été programmée jusqu'au 31 décembre 2026 pour aider financièrement les communes à réaliser des projets importants et structurants en faveur des modes actifs (marche et vélo) sur le territoire de Morlaix Communauté. L'éligibilité au fonds de concours « Modes Actifs » tient compte de l'intégration du projet communal dans les objectifs du projet de territoire, du Schéma Cyclable d'Agglomération et du respect du référentiel technique pour les aménagements cyclables voté par Morlaix Communauté.

Afin de rendre opérationnel ce fonds de concours, les communes sont invitées à délibérer afin d'approuver les conditions et montants déterminés dans la délibération du Conseil de Communauté du 21 octobre 2024.

Il est précisé qu'une convention financière entre Morlaix Communauté et la Commune, sera établie pour chaque projet éligible à ce dispositif.

Mme Le Maire propose d'approuver les modalités du dispositif d'attribution du fonds de concours « Modes Actifs ».

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 029-212901136-20241226-DEL2024075-DE

Le Conseil Municipal donne son accord sur les modalités du dispositif d'attribution du fonds de concours « Modes Actifs » et autorise le Maire signer toutes les autres pièces à intervenir afférentes à ce dispositif d'attribution du fonds de concours « Modes Actifs ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 19/12/2024

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Denis Yvon', written in a cursive style.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-076 – RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2025

Le Maire informe les membres de l'assemblée du déroulement du recensement de la population de notre commune en 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N° 2002-276 du 27 Février 2002 dite « démocratie de proximité » et notamment son titre V ;

Vu le décret N° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret N° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer 4 emplois d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2025 et qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte;

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, décide :

-La création de 4 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2025.

Les agents recenseurs seront payés sur la base des montants bruts suivants :

- . 0,63 € par feuille de logement remplie,
- 0,63 € par feuille d'immeuble collectif
- . 0,63 € par bulletin étudiant
- . 1,24 € par bulletin individuel rempli,

Envoyé en préfecture le 26/12/2024
Reçu en préfecture le 26/12/2024
Publié le
ID : 029-212901136-20241226-DEL2024076-DE

. 6,20 € par «bordereau de district » rempli,
Les 2 séances de formation et la tournée de repérage seront rémunérées selon le SMIC
horaire.

-qu'il pourra être vu ultérieurement pour l'attribution éventuelle d'indemnités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

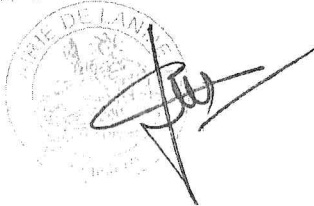
Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 19/12/2024

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2012

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-077 – Subvention TELETHON 2024

Le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'un concours de pétanque a été organisé le 30 novembre 2024 par le pétanque club de Lanmeur pour le Téléthon 2024, 65 joueurs ont participé à ce tournoi et le Conseil propose de verser 5 € par joueur inscrit.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 € par inscription à l'Association Pétanque et Loisirs, soit un montant total de 325 euros pour 65 joueurs inscrits.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 19/12/2024

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-078 – Avenant 1 pour le lot 2 " charpente " pour les travaux de restauration de la sonnerie et des travaux intérieurs à l'église avec l'entreprise DLB (phase 2 -tranche 1)

Le Maire informe Le conseil de la nécessité de prendre un avenant 1 pour le lot 2 « charpente » suite à des désordres constatés lors de la mise en service du chemin de ronde dans les combles. Il convient de conforter les noues immédiatement.. Ces travaux ne pouvaient être prévus à l'origine du lancement de la consultation.

Le coût supplémentaire de 27 535.25 € HT ferait passer le marché de 99 831.46 € à 127 366.71 € HT

Le Conseil Municipal, Le Maire entendu , décide ;

-De donner son accord sur cet avenant 1 pour le lot 2 « charpente » qui fait passer le marché de 99 831.46 € à 127 366.71 € HT avec l'entreprise DLB (phase 2 -tranche 1).

-Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 19/12/2024

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-079 – Contrat de prestation de services avec L'ESAT de Lanmeur pour le nettoyage sur la voirie et l'entretien des espaces verts sur la commune pour l'année 2025

Le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée d'un Contrat de prestation de services avec L'ESAT de Lanmeur pour le nettoyage sur la voirie (balayage, ramassage des détritiques, le binage et le désherbage manuel des caniveaux de trottoirs) et l'entretien des espaces verts (tonte, taille des haies et massifs et l'entretien des massifs).

L'ESAT interviendra sur la commune avec une équipe de 4 ouvriers, accompagné d'une monitrice d'atelier, à raison de 2 jours par semaine (90 interventions de prévues). Le coût de la prestation financière est de 201.75 € HT par jour pour une équipe de 4 personnes, pour un montant annuel de 18 157.50 € HT, payable par douzième d'un montant de 1 513.12 € HT, à compter du 01.01.2025.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :

-Donne son accord pour signer le Contrat de prestation de services avec L'ESAT de Lanmeur pour le nettoyage sur la voirie et l'entretien des espaces verts sur la Commune pour l'année 2025 pour un montant annuel de 18 157.50 € HT, payable par douzième d'un montant de 1 513.12 € HT, à compter du 01.01.2025.

-Autorise la Maire à signer le contrat de prestations de services à intervenir, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-080 – Avenant N°23 à la convention de fournitures de repas aux écoles publiques par l'hôpital de Lanmeur.

Le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du projet d'avenant tarifaire N°23 à la convention de prestations de service signé avec l'Hôpital Local de LANMEUR pour la fourniture de repas préparés aux écoles publiques de LANMEUR.

Le Maire rappelle que par un avenant N°22, le prix du repas pour l'année 2024 avait été fixé à 4.55 € TTC. Par cet avenant N°23, le prix du repas serait fixé à 4.59 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu,

-donne son accord sur la tarification de la prestation indiquée à 4.59 € T.T.C., par repas fourni et livré pour l'année 2025, par l'Hôpital Local de LANMEUR.

-Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention indiquée ci-dessus ainsi que tout autre avenant et toutes pièces y relatives.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

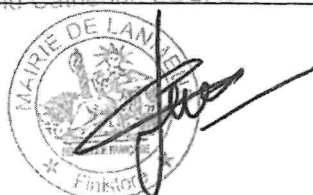
Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 19/12/2024

Madame le Maire
Anne-Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-081 – Contrats Communaux de dératisation - Année 2025

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les différents contrats de dératisation en vigueur, signés avec la Société A.P.A et fait part de la proposition de tarifs établie par la société A.P.A. pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal décide :

-De donner son accord sur la proposition de tarifs établie par la société A.P.A. pour les différents contrats suivants, soit: Un contrat annuel de dératisation, pour 2 passages annuels chez les particuliers, un contrat annuel de dératisation-désourisation-désinsectisation pour la salle socio-culturelle, un contrat annuel de dératisation-désourisation-désinsectisation, pour le groupe scolaire (Ecole Maternelle, Ecole Primaire, Cantine Scolaire...) dont le prix pour l'année 2025 est de 3 098.08 € H.T et qui se décompose comme suit ; 2 688.51 € HT pour la dératisation de la commune, 168.03 € HT pour la cantine et le groupe scolaire et 241.54 € HT pour la salle stéréodenn

-D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces différents contrats, avenant ou autre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMÉZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-082 – Contrat de prestation de services pour la Maintenance informatique (matériel , système) du 1.01.2025 au 31.12.2027.

Le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du projet de maintenance informatique et de prestation de services à intervenir avec la société APOGEA Grand Ouest ayant pour objet notamment la maintenance informatique des postes de travail à la commune.

D'une durée de 3 ans, il prendrait effet au 1^{er} janvier 2025 et se terminerait le 31.12.2027.

En contrepartie des prestations, la commune verserait à la société APOGEA Grand Ouest une rémunération de : 2 400 € H.T par année civile

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, décide

-De donner son accord sur ce contrat ;

-D'autoriser le Maire à signer ce contrat à intervenir avec la société APOGEA Grand Ouest aux conditions indiquées ci-dessus, ainsi tout contrat, avenant et autres à intervenir avec la société APOGEA Grand Ouest afférents à la maintenance informatique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

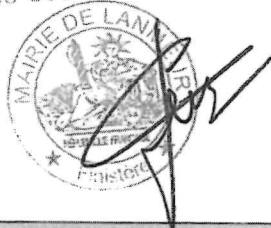
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-083 – Procédure adaptée pour lancer les travaux à l'église ST Mélar de Lanmeur. (Phase 2-tranche 2) : pour les travaux sur la flèche et à l'intérieur de l'église.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la SARL Candio-Lesage architectes a été retenu comme Maître d'Oeuvre pour le projet de restauration de l'église ST Mélar de Lanmeur. Le Maire informe que les travaux d'urgence de la phase 1 sont terminés et les travaux de la phase 2 Tranche 1 sont en cours de finition. La Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il convient de l'autoriser à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux de l'église ST Mélar de Lanmeur (Phase 2-tranche 2) dans le cadre d'une procédure adaptée. .

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, l'autorise à :

-Signer les marchés à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-084 – Procédure adaptée pour lancer les travaux de l'aménagement de rue de Poul an Od.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le cabinet Candio a été retenu comme Maître d'Oeuvre pour le projet de l'aménagement de la rue de Poul an Od.

Ces travaux auront lieu en 2025.

La Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il convient de l'autoriser à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux de l'aménagement de la rue de Poul an Od, dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, l'autorise à :

-Signer les marchés à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-085 – Procédure adaptée pour lancer les travaux de l'aménagement d'une partie la Rue du 19 mars 1962 , devant l'école publique.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le cabinet ING Concept de Landivisiau a été retenu comme Maître d'Oeuvre pour le projet de l'aménagement d'une partie la Rue du 19 mars 1962 , devant l'école publique.

Ces travaux auront lieu en 2025.

La Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il convient de l'autoriser à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux l'aménagement d'une partie la Rue du 19 mars 1962 , devant l'école publique, dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, l'autorise à :

-Signer les marchés à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 19/12/2024

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
 Le : 19/12/2024
 Et
 Publication ou notification du :
 19/12/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-086 – Autorisation de mandater et de liquider les dépenses d'investissement 2025 jusqu'au budget primitif 2025

Le Maire informe les membres de l'assemblée, que conformément à l'article 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, il y aurait lieu de l'autoriser à liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2025, jusqu'au vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et fixe cette somme à 489 113. € qui sera répartie comme suit :

Chapître 13	subventions d'investissements.....	3 750 €
	1388 autres subventions non transférables	3 750
Chapître 20	Immobilisations incorporelles...(sauf 204)	5 571 €
	2031 frais d'études	3 000 €
	2051 Concessions et doits similaires.....	2 571 €
Chapître 21	Immobilisations corporelles.....	100 250 €
	2111.terrains nus	20 500 €

2115-terrains bâtis.....47 750 €
215731.marériel roulant.....12 500 €
21831.matériel informatique scolaire..... 2 000 €
21838 autres matériel informatique.....1 750 €
2188 autres immobilisations corporelles.15 750 €

Chapître 23 Immobilisations en cours .. 378 292 €

2313 constructions.....280 032 €
2315.installation, matériel et outillage 98 260 €

Chapître 27 Autres Immobilisations financières... 1 250 €

2744.prêts d'honneur.....1 250 €

TOTAL.....489 113 €.

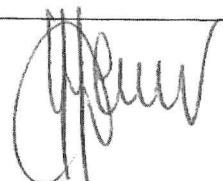
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 19/12/2024



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-087 – Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Considérant que les élus locaux constituent un maillon essentiel de l'action publique, et qu'ils doivent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la législation de 2013 sur les conflits d'intérêts, et son interprétation fluctuante par la jurisprudence, font peser un climat d'incertitude qui entrave l'exercice serein de nos mandats, dès lors que des élus peuvent être condamnés pour des raisons de pure forme, sans rechercher si l'intérêt général ou le devoir de probité ont été lésés ;

Considérant que les lois de 2021 et 2022, qui ont cherché à corriger certains effets néfastes de la loi de 2013 n'y sont pas complètement parvenues ;

Demande aux parlementaires de prendre l'initiative d'une nouvelle proposition de loi clarifiant et simplifiant les règles régissant les conflits d'intérêts des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions ;

Demande que cette loi établisse, aussi précisément et concrètement que possible, la notion de conflit d'intérêts, pour permettre aux élus d'appréhender les situations à risque, et pour éviter les interprétations floues et divergentes ;

Demande que cette loi pose comme principe l'absence de conflit d'intérêts dans tous les cas où l'élu siège dans une structure qui poursuit des missions d'intérêt général, pour le compte de la collectivité dont il est élu ;

Demande que les sanctions soient proportionnées, pour garantir l'équilibre entre les faits reprochés et les peines encourues, et que les élus locaux puissent faire prévaloir leur « droit à l'erreur » pour tous les cas où un magistrat aura établi que l'intérêt général et la probité n'auront pas été lésés ;

Le Conseil Municipal valide la motion présentée ci-dessous et confie au Conseil départemental du Finistère, à l'Association des maires du Finistère, et à l'Association des maires ruraux du Finistère, en lien avec les parlementaires du Finistère, le soin de transmettre cette motion avec celles des communes et des EPCI du Finistère, au Président du Sénat ainsi qu'à la Présidente de l'Assemblée nationale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2024

Marianne le Maire
Anne Catherine LUCAS

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 19/12/2024

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. Denis Yvon, the Secretary of the meeting.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 19/12/2024
Et
Publication ou notification du :
19/12/2024

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-088 – Déclassement d'une portion de voirie de 217 M2 et désaffectation à l'usage du public, aux abords de la parcelle cadastrée AI 161, au 21 rue des Aigrettes

Le Maire expose à l'assemblée qu'au 21 Rue de Aigrettes, dans le lotissement communal, L'ancien propriétaire de la parcelle AI 161, Mr MOAL Alexandre, avait échangé des parties de terrain avec la commune, pour permettre de casser l'angle de la propriété privée et permettre ainsi une meilleure visibilité pour la circulation. La commune cédait e 217 M2 et le particulier 2 M2. Aucune formalité administrative n'avait été effectuée de part et d'autres.

Suite à la vente de son bien, ce dernier a fait établir un PV concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques établi le 21.11.2023 avec la Cabinet AT Ouest.

La vente de son bien a eu lieu sans tenir compte de la situation réelle.

Il convient donc de régulariser cette situation avec Mme CARON Annick, la propriétaire actuelle.

La commune cède 217 M2 et le particulier cède 2 M2 de la parcelle AI 161. Cet échange se fait sans versement de soulte.

Le Maire expose qu'il convient de déclasser sur 217 mètres une portion de voirie pour qu'elle fasse partie du domaine privé et de se prononcer sur sa désaffectation de l'usage du public

Les frais de notaires seront à la charge de la commune.

L'enquête publique sera à la charge de la commune car cette dernière va régulariser d'autres secteurs sur la commune.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide :

-De valider le déclassement d'une portion de voirie 217 M2 et la désaffecter de l'usage du public

- Que les frais d'acte notariaux, afférents à cet échange sans soulte incomberont à la Commune.

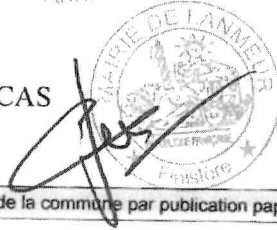
- D'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes pièces y relatives.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2024

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 19/12/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 30/12/2024
Et
Publication ou notification du :
30/12/2024

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-089 – Contrat d'acquisition de logiciels informatique et de prestation de services pour la Mairie ; Contrat n°SGL2024110087.31219 et annexe à ce contrat.

Le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du projet de Contrat d'acquisition de logiciels informatique et de prestation de services à intervenir avec la société BERGER LEVRAULT ayant pour objet notamment la cession du droit d'utilisation de logiciels informatique à la commune, du développement de nouveaux logiciels pour la Mairie et de la cession du droit d'utilisation de ces nouveaux logiciels, la fourniture par BERGER LEVRAULT d'une prestation maintenance, formation et pour les conditions d'intégration de cette licence.

D'une durée de 3 ans, il prendrait effet au 1^{er} janvier 2025 ; le contrat actuel, signé également avec SEGILOG S.A.S., se terminant le 31 décembre 2024. Le présent contrat est conclu pour une période de 3 ans à compter de sa prise d'effet, le 01.01.2025.

En contrepartie des prestations, la commune verserait à BERGER LEVRAULT une rémunération de :

- 1- 18 648 € H.T « droits d'utilisation » se décomposant comme suit :
1 versement annuel de 5 832 € H.T en 2025, de 6 210 € HT en 2026 et 6 606 € HT en 2027
- 2- 2 072 € H.T « maintenance et formation », se décomposant comme suit :
1 versement annuel de 648 € H.T en 2025, de 690 € HT en 2026 et 734 HT € en 2027

Le Conseil Municipal donne son accord sur ce contrat et autorise le Maire à signer ce

contrat à intervenir avec la société BERGER LEVRAULT. aux conditions indiquées
ci-dessus, ainsi tout contrat, avenants et autres à intervenir : différents
aux logiciels informatiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 30/12/2024

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



A handwritten signature in black ink, likely belonging to M. Denis Yvon, the Secretary of the meeting.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 30/12/2024
Et
Publication ou notification du :
30/12/2024

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-090 – Demande de subventions d'Etat et des autres partenaires (DRAC , Conseil Régional , Conseil Départemental , Morlaix Communauté...) , pour des travaux d'aménagement de la Rue de Poul an Od .

La commune souhaite réaménager la voirie de la rue de Poul an Od . , permettant ainsi de créer des cheminements doux sur un axe qui est très fréquenté par les véhicules , car il permet le contournement du centre bourg pour les véhicules venant de Plougasnou , de Guimaëc et de Locquirec

Une étude d'aménagement possible a été effectuée par LE CAUE du Finistère.

Le montant total des travaux à entreprendre est estimé à 400 000 € HT. Le montant réel sera connu en janvier 2025 lors de la présentation de l'APD et du DCE.

Le Cabinet ING concept de Landivisiau a été retenu pour la Maitrise d'œuvre.

Dans le cadre de ce projet, Madame Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à solliciter des subventions d'Etat et des différents partenaires (DRAC , Conseil Régional et Conseil Départemental , Morlaix Communauté....) .

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 400 000 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les conseillers autorisent le Maire à solliciter des subventions d'Etat (DETR , DSIL...) et des différents partenaires (DRAC , Conseil Régional et Conseil Départemental , Morlaix Communauté....), pour , pour les travaux d'aménagement de la Rue de Poul an Od ..

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

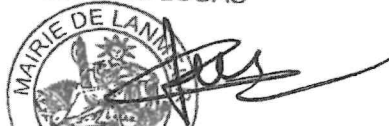
Pour copie conforme :
En mairie, le 26/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 30/12/2024

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 30/12/2024
Et
Publication ou notification du :
30/12/2024

L'an 2024, le 12 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KULIGOWSKI Orlane à M. DENIS Yvon, LEMETTRE Julie à Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane, LEROY-DENIEL Caroline à Mme LUCAS Anne-Catherine, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. BODEUR Hervé à M. LE DUFF Jean-Paul

Absent(s) : Mme MAZE Fabienne, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2024-091 – Demande de subventions d'Etat et autres partenaires (DRAC , Conseil Régional , Conseil Départemental , Morlaix Communauté...) , pour des travaux d'aménagement d'une partie de la Rue du 19 Mars 1962

La commune souhaite réaménager d'une partie de la Rue du 19 Mars 1962 , devant l'école publique , pour un montant estimé à 100 000 € HT., permettant ainsi de créer des cheminements doux et de réduire la vitesse des véhicules pour plus de sécurité .

Le montant total des travaux à entreprendre est estimé à 100 000 € HT. Le montant réel sera connu en janvier 2025 lors de la présentation de l'APD et du DCE.

Le Cabinet ING concept de Landivisiau a été retenu pour la Maitrise d'œuvre.

Dans le cadre de ce projet, Madame Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à solliciter des subventions d'Etat et des différents partenaires (DRAC , Conseil Régional et Conseil Départemental , Morlaix Communauté....)

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 100 000 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les conseillers autorisent le Maire à solliciter des subventions d'Etat (DETR , DSIL...) et des différents partenaires (DRAC , Conseil Régional et Conseil Départemental , Morlaix Communauté....) , pour des travaux d'aménagement d'une partie de la Rue du 19 Mars 1962 , devant l'école publique , pour un montant estimé à 100 000 € HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 26/12/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 30/12/2024

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



